



Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 23 août 2022

Date affichage : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – Q. COUVREUR – M. FAIVRE – M. HEQUET – P.E. PHEULPIN

Pouvoirs : T. SEGUIN a donné pouvoir à S. LAMBERT – S. TETOT a donné pouvoir à B. PY - G. SALVI a donné pouvoir à P. PARISOT – B. GRANDJEAN a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – A. IPPONICH a donné pouvoir à M. HEQUET

Excusée : A. BOFFY

Absent : Y. TESTON

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2022/09/60

Attribution des subventions sur projet

Les membres de la Commission Sports et Loisirs, après étude des dossiers, proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions sur projets	Montants proposés 2022 en €
AAPPMA	300
Color' Step	150
Fit boxing 70	300
J2C (judo)	2650
Hydravion	1 000
Champa gym	800
Compagnie d'Arc de la Vallée du Rahin	700
Les chênes	200
Orange de chine	100

Monsieur PARISOT étant membre de l'association les Chênes et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il ne participera pas au vote d'attribution de la subvention pour cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer les subventions telles que proposées ci-dessus,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

